

■ BEAUVOIR SUR MER

BAIE DE BOURGNEUF.

Le 45^e site français labellisé « Zone humide d'importance internationale »

L'Association pour le développement du bassin-versant de la Baie de Bourgneuf (ADB-VBB) s'est réunie le 1^{er} décembre afin de faire un point annuel sur les actions menées.

Un comité de pilotage porte et anime depuis 2003 la démarche Natura 2000 sur le Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts. Les collectivités, lors de cette réunion ont décidé de la structure animatrice du site Natura 2000 ainsi que de la réélection de la présidente du comité de pilotage, Marie-France Léculée.

45^e site français labellisé

En vertu de son inscription à la convention Ramsar (voir encadré) et après la visite du site par le Muséum national d'histoire naturelle, la Direction de l'eau et la biodiversité du ministère, l'examen à la commission des aires protégées et la présentation devant le Groupe national des zones humides, ce dernier est le 45^e site français à être labellisé « Zone humide d'importance internationale » depuis le 2 février 2017.

Plusieurs nouveaux sites de sensibilisation en 2018

Plusieurs sites de sensibilisation (sur l'Ile de Noirmoutier, le littoral Vendéen et de Loire Atlantique) vont s'ouvrir. Des opérations de nettoyage des plages seront organisées. Une mise en place de posters et dossiers pédagogiques à l'accueil des mairies sera faite, ainsi que des rencontres avec les Offices de tourisme. Les mesures agro-alimentaires vont être maintenues et la demande du retour de l'obligation des 50 % de pâturage est proposée.

« En 2012, les dépenses totales de protection en faveur de la biodiversité ont contribué au PIB national pour, au minimum 2,5 milliards d'Euros, et à l'emploi national pour plus de 35.000 travailleurs. 1€ dépensé en faveur de la biodiversité génère 2,64€ de production et 1,31€ de valeur ajoutée ».



Nombreuse assistance au Copil Natura 2000 ; Marie-France Léculée, réélue présidente du Copil Natura 2000



Cinq demandes de contrat

Ramsar, qui a le même fonctionnement que Natura 2000, est en phase de création de supports de communication. Les communes de Notre-Dame de Monts, Barbâtre, Noirmoutier, Saint-Hilaire de Riez et les Moutiers en Retz ont fait des demandes de contrat avec Natura 2000.

Concernant la campagne Maec (mesures agro-environnementales et climatique), un comité de pilotage a été mis en route fin octobre. Deux réunions ont été programmées, la première pour les éleveurs du 44, l'autre pour sauniers et éleveurs nouvellement installés.

24 éleveurs ont été rencontrés pour vérifier leur éligibilité aux nouveaux critères d'accès, et 20 diagnostics ont été réalisés pour neuf éleveurs et neuf sauniers. Deux formations agro-environnementales (pâturage et parasitisme) ont eu lieu.

Agriculture et biodiversité.
- Un concours de prairies fleuries a eu lieu à Bois de Céné et Saint-Gervais avec quatre agriculteurs. Le vainqueur est l'EARL Tony Fra- det de Bois de Céné.

Programme Life Sallina

Dans le cadre du programme « Life Sallina », une étude a été menée sur la dégradation des habitats naturels (marais salants de Guérande et du Mès, marais de Noirmoutier et marais de Millac). L'intérêt est de restaurer les habitats communautaires, offrir des sites de nidification sur 390 ha et lutter contre les espèces envahissantes exotiques sur 3000 ha de marais.

Ceci en s'aidant d'un guide de bonnes pratiques, une expérimentation avec des paludiers volontaires, une cartographie des habitats d'intérêt communautaire et la sensibilisation du

public et des acteurs locaux aux enjeux écologiques des marais salants/salés.

Une demande a été effectuée le 14 septembre dernier, pour une réponse attendue en mai 2018. Les quatre financeurs sont l'Europe (FEDER), l'AE (Autorité environnementale du conseil général de l'Environnement et du Développement durable), les Pays de la Loire, et les secteurs concernés. Le programme est chiffré à 4.893.000€, dont 56% sur les travaux.

Des communications diverses ont été lancées au niveau des scolaires et du grand public dont 14 panneaux de réglementation (après harmonisation) de la pêche à pied.

RAMSAR ET MAEC

Ramsar. Ramsar est un label de reconnaissance de l'importance mondiale des zones humides. Il récompense et valorise les actions de gestion durable et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre. La demande d'inscription est volontaire et basée sur des critères écologiques.

Maec. La Maec accompagne les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement des pratiques combinant les performances économiques et environnementales (ou en les maintenant).